

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_51_TER
Date de convocation : 20 juin 2023

Annule et remplace les délibérations 2023_51 du 27/07/2023 envoyée le 28/06/2023, puis 2023_0051 envoyée le 12/07/2023 et la 2023_00051 envoyée le 13/07/2023



Objet : **Décision modificative N°4** **Contrat de Parc Aménagement de la maison du col Izoard**

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** – Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** – Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- La délibération régionale 2020-714 instituant le contrat de Parc 2021-2023 ;
- La délibération n°2023_11 du 28 février 2023 approuvant la demande de financement et le plan de financement du contrat de Parc « aménagement de la Maison du col Izoard »
- La décision du comité syndical du 22 novembre 2022 d'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le bâtiment du Parc situé au col Izoard et mentionnant l'obligation de réaliser certains travaux pour le propriétaire.

Considérant :

- La nécessité de réaménager le bâtiment du col Izoard pour permettre sa réouverture au public et la création d'un local de stockage comme prévu dans la convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 10 février 2023 ;
- La subvention obtenue sur le contrat de Parc.

Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 38
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 04

Nombre de suffrages exprimés : 30

Votes Contre : 00

Pour : 30

Abstentions : 00

décide :

- De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2023 pour le financement du projet "Aménagement de la maison du col Izoard"

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_51_TER
Date de convocation : 20 juin 2023

Objet : **Décision modificative N°4**
Contrat de Parc Aménagement de la maison du col Izoard

SECTION D'INVESTISSEMENT EN CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1312	1492	Contrat de Parc – Aménagement de la maison du col Izoard	36 000.00 €
Total				36 000.00 €

DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	1492	Contrat de Parc – Aménagement de la maison du col Izoard	36 000.00 €
Total				36 000.00€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

